

SECTION 02
PRODUITS DU REGNE VEGETAL
CHAPITRES CONCERNES 6,7,8,9,10,11,12,13,14

Note.

1.- Dans la présente Section, l'expression agglomérés sous forme de pellets désigne les produits présentés sous forme de cylindres, boulettes, etc. agglomérés soit par simple pression, soit par adjonction d'un liant dans une proportion n'excédant pas 3 % en poids.

CHAPITRE 06
PLANTES VIVANTES ET PRODUITS DE LA FLORICULTURE

Notes.

1.- Sous réserve de la deuxième partie du n° 06.01, le présent Chapitre comprend uniquement les produits fournis habituellement par les horticulteurs, les pépiniéristes ou les fleuristes, en vue de la plantation ou de l'ornementation. Sont, toutefois, exclus de ce Chapitre, les pommes de terre, les oignons potagers, les échalotes, les aulx potagers et les autres produits du Chapitre 7.

2.- Les bouquets, corbeilles, couronnes et articles similaires sont assimilés aux fleurs ou aux feuillages des n°s 06.03 ou 06.04, et il n'est pas tenu compte des accessoires en autres matières. Toutefois, ces positions ne couvrent pas les collages et tableautins similaires du n° 97.01.

CODE	DESCRIPTION	Unités(s)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
06.01	BULBES, OIGNONS, TUBERCULES, RACINES TUBEREUSES, GRIFFES ET RHIZOMES,											
0601.1000.00	- Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif	QA	5									
0601.2000.00	- Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en végétation ou en fleur; plants, plantes et racines de chicorée	QA	5		18							
06.02	AUTRES PLANTES VIVANTES (Y COMPRIS LEURS RACINES), BOUTURES ET GREFFONS;											
0602.1000.00	- Boutures non racinées et greffons	QA	5									
0602.2000.00	- Arbres, arbustes, arbrisseaux et buissons, à fruits comestibles, greffés ou non	QA	5									
0602.3000.00	- Rhododendrons et azalées, greffés ou non	QA	5									
0602.4000.00	- Rosiers, greffés ou non	QA	5									
0602.9000.00	- Autres	QA	5									
06.03	FLEURS ET BOUTONS DE FLEURS, COUPES, POUR BOUQUETS OU POUR											
0603.1100.00	-- Roses	QA	20		18							
0603.1200.00	-- Œillets	QA	20		18							
0603.1300.00	-- Orchidées	QA	20		18							
0603.1400.00	-- Chrysanthèmes	QA	20		18							
0603.1500.00	-- Lis (Lilium spp.)	QA	20		18							
0603.1900.00	-- Autres	QA	20		18							
0603.9000.00	- Autres	QA	20		18							
06.04	FEUILLAGES, FEUILLES, RAMEAUX ET AUTRES PARTIES DE PLANTES, SANS FLEURS NI											
0604.2000.00	- Frais	QA	20									
0604.9000.00	- Autres	QA	20		18							

Légende

DD	Droits de Douane
TUB	Taxe spécifique Unique B.G.E.
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
DUS	Droit Unique de Sortie
TSB_PT	Taxe Spéciale sur les Boissons
PSV	Prélèvement sur les Viandes
TUF	Taxe spécifique Unique F.E.R.
TUA	Taxe spécifique Unique Armée
TUP	Taxe spécifique Unique 3e Pont
TUS	Taxe spécifique Unique S.I.R.